

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU DIX-SEPT FÉVRIER DEUX MIL VINGT ET UN

L'An deux mil vingt et un, le dix-sept Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11/02/2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RASPAUD Stéphane - RIBEIRINHO Valérie - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIT ABSENTE : LÉON Martine qui donne pouvoir à DENIS Adèle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RIBEIRINHO Valérie

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 03 FÉVRIER 2021 est approuvé.

Il est précisé la modification de la délibération n° 2021-011, concernant le fonds de concours 2021, qui concerne les deux circuits.

Fabienne DELÉPINE rappelle son intervention (non consignée) concernant la constitution du conseil des sages et pour laquelle « il est dommage qu'elle n'est pas été consultée pour y être associée, car c'est un sujet qui lui tient à cœur ».

I - VENTE CAMION BENNE RENAULT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de vendre le camion benne et informe qu'une offre a été faite suite à la parution de l'annonce.

Fabienne DELÉPINE demande :

- *si le camion a été estimé ? Oui Sophie BABIN avait contacté le garagiste en charge de son entretien et l'avait estimé à 3 000 €*
- *si le camion sera remplacé ? ce n'est pas la priorité, en cas de besoin un camion sera loué à la journée. Le travail des agents devra être planifié et anticipé pour limiter les locations. La location d'un véhicule reviendra moins chère que d'en racheter un autre (coût d'achat + assurances + réparations).*

Le Conseil Municipal après délibération majoritaire à main levée (15 pour, 4 abstentions) :

DÉCIDE de vendre le camion benne au prix de 3 500 € à Monsieur LÉTARD Grégory, **AUTORISE** le Maire et en son absence Madame Sophie BABIN, Adjointe à signer tous les documents relatifs à cette cession.

N° 2021-019 Publiée le 19/02/2021 reçue en Préfecture le 22/02/2021

Les membres de l'opposition précisent leurs abstentions du fait que la vente a déjà eu lieu sans délibération préalable.

II - DÉCISION AVENIR DES T.A.P.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la mise en place des Rythmes scolaires en septembre 2013.

Anaïs SZYMAN expose qu'après 8 ans de Temps d'Activités Péri éducatives (TAP) de qualité, les élus ont interrogé à nouveau les partenaires de l'école (familles et Conseil d'Ecole), sur le maintien des rythmes scolaires.

Le Conseil d'école s'est réuni le 15 février, dans des circonstances exceptionnelles, les 19 électeurs (8 enseignants, 8 parents d'élèves, 2 élus et 1 DASEN) sont venus pour voter, puis 6 sont restés pour continuer la séance.

Il en est ressorti les résultats suivants ;

Le vote du Conseil d'Ecole du 15 Février 2021 :

19 Votants ;

13 pour rythme à 4 jours semaine

6 pour rythme à 4,5 jour par semaine

La consultation des familles en janvier :

266 questionnés (133 familles), avec futurs Petites section et hors CM2 ;

222 réponses reçues :

111 pour rythme à 4,5 jour par semaine (50 %)

107 pour rythme à 4 jours semaine (48,7 %)

4 abstentions (1,3 %)

Si désaccord entre le vote du Conseil et celui du Conseil d'école, la décision finale reviendra à l'Académie.

Elle relate ensuite ;

- les incidences financières :

Coût annuel : 65 696 € (TAP + mercredi)

Subvention : -16 020 €

Charges incompressibles : 30 919 € (personnels titulaires relégués à d'autres tâches)

Gain total : **18 757 €**

- les incidences salariales :

2 postes d'animateurs supprimés

5 postes contractuels à temps non complet verront leurs heures réduites (transferts de missions aux titulaires à temps complet).

Fabienne DELÉPINE dit qu'elle a consulté ses enfants pour répondre à la consultation, car ils étaient les premiers intéressés et trouvaient les activités géniales. Elle regrette que le sujet ne parle que d'argent, qu'on n'écoute pas les enfants et qu'on doit être au service des citoyens.

Anaïs répond que les questionnaires étaient effectivement annotés de commentaires bénéfiques sur les activités proposées, mais aussi très négatifs sur le rythme à 4,5 jours d'école et que chaque famille s'est aussi exprimée en fonction de son organisation personnelle et professionnelle.

Concernant le centre de loisirs du mercredi, la crise COVID a modifié l'organisation des parents, donc le nombre d'inscriptions. Le travail est déjà engagé avec la C.C.T.V.I. (qui en a la compétence) afin que tous les enfants puissent être accueillis (sur tous les ALSH de la Communauté des Communes).

Anne-Sophie FERNANDES rappelle la mise en place en 2013, avec une réunion publique houleuse, où les parents étaient inquiets de ce changement. Les TAP ont bien évolués depuis la mise en place, de par leur qualité. Au vu du résultat du Conseil d'Ecole sur le vote des TAP, il est clair que les enseignants et l'école se désengagent

des TAP, comment fonctionner sans eux ? dans leurs classes ? jusqu'à présent si les TAP fonctionnent c'est car le COPIL travaille ensemble.

Jean-Serge HURTEVENT constate le désengagement de l'équipe enseignante sur les rythmes scolaires afin de récupérer leur mercredi.

Marc BADILLER demande une suspension de séance afin de pouvoir visiter immédiatement les lieux (sous-sol et garage de l'extension du groupe scolaire) où se déroulent certaines animations (bricolage, vannerie, danses).

Jean-Serge HURTEVENT dit que ce n'est pas la peine de suspendre la séance car selon lui tout le monde connaît les lieux (ce qui n'est pas le cas pour les nouveaux élus et certains anciens). La suspension de séance n'aura pas lieu, car une seule demande.

Valérie AUCHER précise qu'on est parti de loin avec les TAP, mais que maintenant cela s'est bien amélioré et avec des supers activités. Il faut reconnaître que les élèves ont pu faire plein d'activités, qu'ils n'auraient peut-être jamais faites et qu'ils ont appris plein de choses.

Anaïs SZYMAN informe que lors du dépouillement du sondage de l'école, certains parents ont laissé des commentaires en indiquant que c'était le choix de leurs enfants.

Marc BADILLER indique qu'il avait mis en garde Jean-Serge HURTEVENT sur ce sujet et qu'il avait demandé de faire venir la commission de sécurité mais que ça n'a jamais été fait. Jean-Serge HURTEVENT dit que la Commission de Sécurité a visité les locaux. Remarque de ce jour visite en tant que local technique en 2011 et non inspecté par la suite pour l'accueil des enfants.

Mr Le Maire indique qu'il interdit l'accès au lieu dès la rentrée, car c'est inadmissible de laisser des enfants dans un endroit qui n'a pas toutes les conditions de sécurité et des problèmes d'accès (porte de garage condamnée, pas d'issues de secours, plafond bas, pas de toilettes...)

Côme PASQUALIN dit qu'au vu des résultats à 50/50 de la consultation, que chacun vote en son âme et conscience.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour ou contre, le maintien des Rythmes Scolaires à 4,5 jours

Entendu les exposés,

Entendus les remarques et positions de chacune et chacun,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité à main levée (12 contre, 6 pour, 1 abstention) ;

DEMANDE le retour à un rythme scolaire à 4 jours semaine : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h30, à compter de la rentrée de septembre 2021,

DÉCIDE l'arrêt des Temps d'Activités Péri éducatives (TAP) à compter de la rentrée de septembre 2021,

CHARGE Monsieur le Maire de déposer la demande de dérogation à la Réforme des Rythmes scolaires auprès du Directeur des Services de L'éducation Nationale (DASEN)

N° 2021-020 Publiée le 19/02/2021 reçue en Préfecture le 22/02/2021

TOUR DE TABLE

Damien VANWATERLOO fait remarquer que la mise en page du coloriage dans la Feuille du Chêne devrait être en dehors de « expression libre » où est consigné le mot de l'opposition. Anaïs SZYMAN explique que la zone « expression libre » n'est pas la zone de l'opposition. Chaque groupe peut s'exprimer dans cet encart, 3 triangles délimitent les 3 articles à l'intérieur.

Fabienne DELÉPINE fait remarquer que la police d'écriture de la Feuille du Chêne est trop petite et que certaines personnes auront du mal à lire. Anaïs SZYMAN confirme

avoir eu une mise en page compliquée, car il y avait beaucoup d'informations dans un espace limité.

Jean-Serge. HURTEVENT :

- souhaiterait conserver la place du mot de l'opposition en dernière page de la Feuille du Chêne. *La mise en page n'est pas figée, cette fois l'article a été mis en fonction du sujet qu'il traitait.*
- indique que le délai était trop court pour la distribution de la Feuille du Chêne. *Anais SZYMAN précise que les prochaines distributions se feront le week-end autour du 15 du mois (en avril les 17 et 18).*
- remercie Anne-Sophie FERNANDES et Marc BADILLER pour l'envoi des comptes rendus.

Valérie AUCHER demande à Anne-Sophie FERNANDES pourquoi la date du 03 mars 2021 a été retenue pour le comité tourisme ? Anne-Sophie lui précise qu'elle a choisi la date pour laquelle il y avait le plus de présents. Valérie lui demande s'il est possible de décaler la date à la semaine d'après les vacances scolaires. Anne-Sophie FERNANDES va voir s'il est possible de fixer une autre date.

Stéphane RASPAUD :

- signale un passage piéton partiellement effacé rue des néfliers. *Monsieur le Maire demande de faire remonter les passages piétons qui sont effacés, qui vont pouvoir être refaits après la réunion du 1^{er} Mars avec le STA.*
- relance pour la réparation de l'éclairage à la Baillière. *Sophie BABIN que la demande a été faite et que le délai d'intervention des 96 jours arrive à terme dans 10 jours.*

Anne-Sophie FERNANDES signale que par rapport à la remarque, faite par Jean-Serge HURTEVENT (lors du dernier conseil municipal), la première commission Tourisme, Patrimoine, Culture, Sports a eu lieu le 16 février 2021. Dès réception des documents, ils seront transmis aux élus. Notre commune est bien représentée sur ces commissions.

Sophie BABIN : Avec Anne-Sophie FERNANDES elles ont rendu visite aux habitant concernés par les pieds de mur, dans l'ensemble ils sont d'accords pour les entretenir et souhaitent même participer aux choix. Pour ceux qui n'étaient pas présent des documents ont été déposés dans les boîtes aux lettres.

Jean-Pierre HARDOUIN :

- annonce que Cheillé sera maître d'œuvre pour les travaux de sécurisation des ponts car nous sommes éligible dans le cadre de la relance économique. Une convention sera faite avec la ville d'Azay-le-Rideau, celle-ci sera présentée au conseil municipal pour qu'elle soit approuvée afin que Mr Le Maire puisse la signer et les pièces afférentes. Charge à nous de relancer le CEREMA rapidement, l'inscription a été faite ce jour pour bénéficier de l'aide pour faire le diagnostic, l'aide peut être jusqu'en 2022 donc on ne sait pas quand ils vont intervenir, ils vont nous aider dans l'expertise.
- signale que concernant le permis d'aménager de la Traverse, l'Architecte des Bâtiments de France impose de mettre des pavés calcaires, pour la place et les caniveaux, le prix est plus élevé de 10 000 €. La recommandation sur les espaces verts pour les essences d'arbres est identique à nos souhaits.
- attend le devis de TPPL pour la voirie.

Marc BADILLER :

- indique que l'Etat voulait arrêter les aides pour les énergies au gaz, une circulaire du SIEIL a été reçue pour nous indiquer les aides possibles pour changer de chaudière. Voir le dossier car critères bien précis. Les chaudières au fioul s'arrêteront aussi.

- Dit que le Comité de jumelage Azay/Lasne demande de 2 élus représentant la Commune lors de leur assemblée générale. Anaïs SZYMAN et Damien VANWATERLOO se portent volontaires.

Anaïs SZYMAN :

- annonce le démarrage de la pose des aires de jeux prévu pour le 08 mars 2021, la durée des travaux est estimée entre 10 et 15 jours.
- donne lecture d'un message envoyé sur la page Facebook de la commune demandant l'installation d'éclairage public entre le 1 et 3 Route du Bourg Cocu, et, signalant que la priorité à droite n'est pas respectée et que la vitesse est trop élevée Route du Bourg Cocu. Marc BADILLER est allé voir les lampadaires (Route du Bourg Cocu) effectivement, il y a une zone plus large mais c'est pour les pylônes qui sont déjà en place et à cet endroit ils sont largement dotés par rapport à d'autres endroits de la commune. *Voir si les lampes sont bien adaptées.* Pour la vitesse, il a été envisagé dans une commission voirie de mettre un stop pour ceux qui arrivent de la Route du Bourg Cocu supprimant la priorité à droite.

Fabien BARREAU indique que le mot de l'opposition reproche l'absence de réunion publique avec les habitants de la rue de Chinon pour la Traverse de la Chapelle. Il aurait aimé pouvoir le faire, mais, rappelle la situation sanitaire, qui empêche tout rassemblement. Il souligne que la première tranche n'est pas vraiment différente de celle du premier projet (2019) et qui a été présentée en réunion publique à l'époque. Les riverains sont donc déjà au courant pour cette phase.

Prochaine réunion le **10 Mars 2021**

Délibérations prises le 17/02/2021

2021-019	VENTE CAMION BENNE RENAULT
2021-020	DÉCISION AVENIR DES T.A.P.

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine	Pouvoir à A. DENIS	VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			